



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du mardi 04 avril 2023

2023 - 050	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 28/03/2023
	Date d'affichage : 28/03/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le mardi 04 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, BIARNES, LAGRASSE, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, MESPLEDE, DEHEZ, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

Mme LALANNE a donné procuration à M. VILATON

M. FOURNET a donné procuration à M. ETIENNE

Mme CAZENAVE a donné procuration à Mme CHAUPRADE

Mme HOURQUET a donné procuration à Mme WLUSEK

M. LABAT a donné procuration à M. BÉDAT

*Secrétaire de séance : **M. Bernard ETIENNE***

OBJET :

DEBAT ET AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES COMPORTANT LES OBSERVATIONS DEFINITIVES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX (CAGD), DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PORTANT SUR LA « GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE » POUR LES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS.

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine a joint le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la communauté d'agglomération du Grand Dax (CAGD), dans le cadre de l'enquête portant sur la « gestion quantitative de l'eau dans un contexte de changement climatique » pour les exercices 2016 et suivants.

CONSIDERANT que ce rapport a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de la communauté d'agglomération du Grand Dax, qui l'a présenté à son organe délibérant le 08 février 2023.



CONSIDERANT que la chambre est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres de cet établissement public afin que le n° ID : 040-214002834-20230404-DE2023050-DE
soumis en séance du conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat

CONSIDERANT le débat ouvert en séance de ce jour,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

PREND ACTE du rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la communauté d'agglomération du Grand Dax (CAGD), dans le cadre de l'enquête portant sur la « gestion quantitative de l'eau dans un contexte de changement climatique » pour les exercices 2016 et suivants et plus particulièrement des 3 recommandations.

PREND ACTE QUE LE DEBAT sur les observations définitives de la chambre sur la gestion de la communauté d'agglomération du Grand Dax (CAGD), dans le cadre de l'enquête portant sur la « gestion quantitative de l'eau dans un contexte de changement climatique » pour les exercices 2016 et suivants et plus particulièrement des 3 recommandations **A BIEN EU LIEU EN SEANCE.**

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **05 avril 2023**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230404 – DE2023050
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>)